



Comptage des heures travaillées en restauration

Par Domino

Bonjour et merci pour votre aide.

Je vous explique mon cas. Je travaille comme serveur en restauration avec un contrat CDD de 6 mois. Mon contrat indique une durée de travail de 35h/semaine avec un repos de 2 jours, et que les horaires et jours de travail peuvent être modifiés chaque semaine par l'employeur qui nous avise à chaque fois la semaine précédente.

Mes horaires sont à 90% le soir (19h-2h), mais il nous arrive très souvent de finir plus tôt. Ces heures me sont décomptées chaque mois, et nous ne sommes à aucun moment notifiés du nombre d'heures que nous devons à l'employeur.

Ce que je trouve anormal est que ces heures dues sont notées chaque jour par le manager en service et ne me sont notifiées à aucun moment (et je n'y ai pas accès), et bien sûr je ne signe rien. Je ne peux donc pas contrôler que les heures notées sont les bonnes.

Depuis peu, j'ai la sentiment que ces heures sont incorrectes, trop nombreuses car mon employeur me rajoute des jours de travail dans la semaine ne me laissant qu'un seul jour de congés justifiant cela par les heures que je dois.

Comment puis-je faire pour valider ces heures et le cas échéant m'opposer à mon employeur sur ce décompte ?

A nouveau, un grand merci pour votre aide.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50